

Projet « CLUSTER SERVAGRI » - IS_1.1_034

AVIS PUBLIC DE RECHERCHE *CURRICULA* POUR LA PRESTATION DU SERVICE DE EXPERT DE MISE EN ŒUVRE ET GESTION DU CCCSTI

L'Union Tunisienne de L'Agriculture et de la Pêche (N. TVA n° 434413/D), ayant son siège légal à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, Tunisie en la personne de son Président, Abdelmajid Ezzar.

Étant donné

- Que le **GAL Eloro** a été sélectionné en tant que bénéficiaire principal de ce projet, dans le cadre du **Programme de l'UE dénommé IEV – CT «Italie Tunisie» 2014-2020** puisque le projet « **CLUSTER SERVAGRI** » concerné a été évalué positivement et jugé admissible au financement;
- Qu'en date 06/11/2019 a été signé la Convention de partenariat entre le bénéficiaire principal de ce projet, GAL Eloro et l'Union Tunisienne De L'Agriculture et de la Pêche (PP5);
- Que le plan financier du projet CLUSTER SERVAGRI prévoit l'achat des biens et services nécessaires à sa mise en œuvre;
- Que pour la contractualisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du projet susmentionné l'UTAP a l'intention de collecter les curriculum vitae pour le recrutement à titre temporaire d'un expert externe pour la gestion du **Comité de Capitalisation, Coopération stable et Transfert de l'Innovation** de la filière oléicole.



**CLUSTER
SERVAGRI**

Coopération transfrontalière
ITALIE TUNISIE



Programme cofinancé
par l'Union Européenne



Réf. n° IS_1.1_034

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

Publie l'Avis qui suit

Art.1 – OBJET DE LA CONSULTATION

L'UTAP (PP5) coordinateur du GT6, lance le présent avis public pour sélectionner un expert externe qui sera appelé à mettre en œuvre un **Comité de Capitalisation, Coopération stable et Transfert de l'Innovation** et délivrer les résultats attendus dans les délais impartis, en accord avec les actions dédiées à l'UTAP en tant que partenaire du projet « CLUSTER SERVAGRI ». Les activités de l'expert sont menées en étroite collaboration avec le coordinateur du l'UTAP, et conformément aux directives qui lui sont données par ce dernier.

Art. 2 - TACHES PRINCIPALES:

L'expert est amené à :

- Identifier des membres transfrontaliers cibles pour la constitution de ce Comité en se référant à la liste des bénéficiaires mentionnés dans l'annexe A du projet CLUSTER SERVAGRI et en coordination avec tous les partenaires impliqués à cette tâche. Cette identification vise à promouvoir le renforcement des contacts transfrontaliers dans la zone de coopération afin de faciliter les processus de Capitalisation, Coopération stable et Transfert de l'Innovation de la filière oléicole et aussi à optimiser la fonctionnalité des partenariats public-privé (PPP).
- Fournir un soutien et une supervision de la gestion du Comité par une méthode coopérative entre les membres.
- Fixer les étapes d'une stratégie favorisant la création et la valorisation des synergies entre les projets UE existants et SERVAGRI;
- Structurer un dialogue à travers des groupes de travail conjoints et coordonnés entre les acteurs publics nationaux/régionaux/locaux et les organismes privés dans la ZT.
- Participer à l'élaboration des propositions de projet donnant soutien à l'activité de collecte de fonds (fund raising) pour le financement direct du Cluster SERVAGRI et des projets de démarrage (start-ups juvéniles et féminins) innovants, en les guidant vers les institutions financières;
- Instaurer des discussions entre membres du comité donnant enfin son soutien aux prototypes de certification EMAS et UNI EN ISO 22005, y compris la mise en place et à jour continue de la plate-forme logistique virtuelle.

Art.3 - ACTIVITÉS DE L'EXPERT RECHERCHÉ

L'expert est appelé à contribuer à toutes les activités du projet en relation avec le Comité de Capitalisation, Coopération stable et Transfert de l'Innovation de la filière oléicole à savoir :

- Constitution du Comité de Capitalisation, Coopération stable et Transfert de l'Innovation de la filière oléicole comme étant un organisme transfrontalier de partenariat public-privé ;



Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (PP5)
6 Rue de l'assistance par Av. Alain Savary 1003 Cité El Khadra Tunis
Tél. (00216) 71 806 800
Email : utap.tunis@Email.ati.tn
Personne de contact pour le projet: **Sassi Chyrine** – Email sassichyrine1981@gmail.com



www.clusterservagri.eu

CLUSTER transfrontalier à SERVICE du réseautage et qualification des filières AGRICOLES en oléiculture

- Élaboration et mise en œuvre d'un Plan d'action pour les activités du Comité de Capitalisation, Coopération stable et Transfert de l'Innovation de la filière oléicole;
- Rédaction et mise en œuvre d'un Plan de Gouvernance et de fonctionnement du Comité de Capitalisation, Coopération stable et Transfert de l'Innovation de la filière oléicole, suggestion d'une feuille de route pour la création et la valorisation des synergies entre les projets UE existants et SERVAGRI;
- Avoir la capacité d'analyser et de communiquer les démarches de réalisation des échanges avec des réseaux de clustering sur services/produits innovants, schémas entrepreneuriaux, systèmes de traçabilité et sécurité alimentaire, marques de qualité et innovation...;
- Préparation, avec l'unité de coordination locale du PP5, d'une méthodologie spécifique des activités d'animation du Comité, partage, approbation et livraison des outputs du Comité (livres blancs, chartes, accords, protocoles d'entente, feuilles de route, plans d'action, etc.) ;
- Participation à 16 réunions du Comité et fournir un soutien à l'unité de coordination locale du (PP5) pour le bon déroulement des réunions (ordre du jour...) ;

Art.4 - RÉMUNÉRATION

Le montant de rémunération prévu pour le poste d'expert CCCSTI du projet Cluster Servagri imputé sur la rubrique 5 : coût et service, est fixé pour le montant de **EUR 6.200,00** (six-mille-deux-cent/00 euros). Il est savoir qu'une retenue à la source de 10% sera déduite du montant total.

Art.5 -DURÉE DE L'ENGAGEMENT :

La mission de l'expert démarre à partir de la date de signature du contrat et reste valable jusqu'à la date de conclusion du projet prévue pour le 31 Décembre 2022 sauf en cas de prolongation du projet et après approbation de l'AGC.

Art.6 – CONDITIONS

Afin de participer à cette consultation, l'expert doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

A. Conditions générales:

1. Citoyenneté tunisienne ou d'un pays tiers éligible. Dans ce dernier cas, le prestataire devra démontrer une parfaite connaissance de la langue française et la langue italienne
2. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine
3. Pas de condamnation pénale qui prévoie l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations

B. Conditions professionnelles

- Niveau minimum: Diplôme universitaire agronome –agroéconomiste, Agriculture, Economie et Commerce avec une expérience de travail confirmée, d'au moins dix ans, dans le domaine de l'agriculture consolidé par une expérience dans le secteur oléicole.
- Expérience approfondie sur la filière des huiles d'olives de la production –exportation dans le bassin méditerranéen ;
- Une grande aptitude de planification.
- Expérience consolidée dans l'un des sujets tels que le Développement durable local / rural, le transfert et l'application de la méthode coopérative IEV CT ou sujets similaires.
- Connaissance et utilisation des outils informatiques et télématiques.
- Expérience avec des organisations internationales, y compris la participation à de grands projets réussis. L'expérience dans des projets complexes financés par l'Union européenne est un avantage.
- Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal;
- Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.
- Compétences analytiques et décisionnelles éprouvées et Capacité à coordonner les activités de communication et de capitalisation.
- Sensibilité et attention rigoureuse aux questions de genre et les diversités.
- Solides compétences sociales/relationnelles - en particulier dans le travail à effectuer avec des groupes communautaires.
- Capacité à identifier et à mettre en œuvre des opportunités d'innovation, en particulier dans les sujets couverts par le projet.

Art.7 - PROCÉDURES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus et qui respectent les modalités indiquées dans l'article 9, seront examinées par une Commission nommée par le représentant légal de l'UTAP. Seuls les candidats qui remplissent les conditions détaillées dans l'article 6 seront admis à la sélection. La commission évaluera les dossiers de candidature et attribuera une note selon les critères détaillés dans le tableau suivant :



CRITÈRES DE SÉLECTION	SCORE
Diplôme : (PhD=25 pts ; ingénieur=20pts ; Maîtrise=15 pts)	25
Expérience approfondie sur la filière des huiles d'olives de la production –exportation dans le bassin méditerranéen ;	25
Excellentes capacités de facilitation, coaching et communication avec une maîtrise complète et fluidité dans le français écrit et verbal	15
Expérience de travail avec des partenariats public-privés (PPP) dans les zones transfrontalières, ainsi que dans l'application pratique de la méthode participative et des dynamiques associées.	20
Expérience dans les projets de coopération (un projet européen = 10 pts ; un projet de coopération transfrontalière = 15 pts)	15
TOTAL SCORE	100

La commission compétente sera responsable de rédiger la liste des candidats qui ne seront pas admis, avec mention de la raison de l'exclusion et le classement des candidats admis avec leurs scores respectifs. Le classement sera approuvé par la dite Commission et conservé dans l'archive de l'UTAP à disposition de tout candidat qui demande l'accès à l'information au document archivé de la sélection. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible.

Art.8 - CANDIDATURE ET DOCUMENTATION NÉCESSAIRE

Afin de soumettre valablement leurs propres candidatures, les intéressés doivent produire la documentation suivante :

- Curriculum vitae (CV) avec photo récente
- Copie des deux premières pages du passeport en cours de validité
- Attestation du dernier diplôme
- Pièces justificatives de l'expérience
- Preuves des compétences recherchées

Art.9 - CONDITIONS DE PRÉSENTATION DE CANDIDATURE

Toute personne intéressée et disposant des conditions de recrutements indiquées dans le présent appel, doit faire parvenir son propre dossier de candidature au plus tard **30 jours** naturels et consécutifs à compter de la date de publication du présent avis sur le portail web du l'UTAP (www.utap.net.org), comme suit :



- Sous plie fermée, au bureau d'ordre de l'UTAP (le cachet du BO faisant foi), située à Avenue Alain Savary, 1003 Cité El Khadra, Tunis, en mentionnant :

Ne pas ouvrir

Projet CLUSTER SERVAGRI Réf. n° IS_1.1_034

UTAP_N°02.V1/2021

- Par courrier électronique sur le mail : utap.unite.projets@gmail.com en mentionnant dans la lettre de motivation et dans l'objet du message d'envoi par courrier électronique « à l'attention du Coordinateur du projet CLUSTER SERVAGRI »

Lieu et date _____



**Cachet et signature du légal
représentant de l'UTAP**

*Le Président de l'Union Tunisienne
de l'Agriculture et de la Pêche*
Abdelmajid EZZAR